

France-Paris: Statutory audit services

OJ S 234/2016 03/12/2016

Contract notice**Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP)

Postal address: 12 rue Portalis

Town: Paris

Postal code: 75008

Country: France

Contact person: Direction juridique

For the attention of: Véronique Nansot

E-mail: veronique.nansot@erafp.fr**Internet address(es):**General address of the contracting authority: www.rafp.frAddress of the buyer profile: www.achatpublic.com**Additional information can be obtained from:**Official name: www.achatpublic.com

Town: Paris

Country: France

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:Official name: www.achatpublic.com

Town: paris

Country: France

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

National or federal agency/office

I.3. Main activity

Other: Fonds de pension public

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

Attribution de mandats de commissaires aux comptes pour l'ERAFP pour 6 exercices.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 9: Accounting, auditing and bookkeeping services

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le présent marché a pour objet l'attribution de mandats de commissaires aux comptes de l'ERAFP pour 6 exercices.

Le présent marché comprend 2 lots identiques lot 1 et lot 2 afin de tenir compte des règles particulières applicables à l'activité des commissaires aux comptes.

Le lot 1 et le lot 2 comportent chacun les 2 missions suivantes:

Mission 1, annuelle:

— Certification des comptes permettant au Conseil d'administration de s'assurer que les comptes annuels et le rapport de gestion sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ERAFP à la fin de cet exercice,

— évaluation du taux de couverture telle qu'elle est prévue à l'article 28 du décret et plus généralement dans la réglementation de l'ERAFP.

À titre complémentaire: missions d'assistance du comité spécialisé d'audit dans son rôle de bonne application des règles de gestion du régime et du comité spécialisé actif passif dans son rôle portant sur l'évaluation des engagements envers les bénéficiaires du régime et sur la fixation de la valeur d'acquisition et de la valeur de service du point.

Les commissaires aux comptes seront convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou qui examinent ou arrêtent le taux de couverture des engagements.

Mission 2, ponctuelle:

Les commissaires aux comptes pourront être sollicités par le directeur de l'ERAFP pour une mission d'assistance dans le respect des dispositions légales. Cette prestation exclut toute mission de conseil qui ne serait pas directement liée à la première mission.

II.1.6. CPV code(s)

79212300 Statutory audit services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: yes

Tenders may be submitted for one or more lots

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Information about lots

Lot No: 1

Lot title: Attribution de mandats de commissaires aux comptes de l'ERAFP pour 6 exercices

- 1) Short description**
- 2) CPV code(s)**
79212300 Statutory audit services
- 3) Quantity or scope**
- 4) Indication about different time frame or duration**
- 5) Additional information about lots**

Lot No: 2

Lot title: Attribution de mandats de commissaires aux comptes de l'ERAFP pour 6 exercices

- 1) Short description**
- 2) CPV code(s)**
79212300 Statutory audit services
- 3) Quantity or scope**
- 4) Indication about different time frame or duration**
- 5) Additional information about lots**

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: La mission légale dévolue aux commissaires aux comptes s'exercera conformément aux dispositions légales et réglementaires encadrant la profession ainsi que dans le respect des normes d'exercice professionnel de la compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC).

Le commissaire aux comptes interviendra également dans le respect du code de déontologie de la profession.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

III.2.2. Economic and financial ability

III.2.3. Technical and professional ability

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: yes

Reference to the relevant law, regulation or administrative provision: Preuve d'inscription sur la liste des commissaires aux comptes établie par le haut conseil du commissariat aux comptes.

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: yes

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Negotiated

Some candidates have already been selected (if appropriate under certain types of negotiated procedures) no

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

Envisaged number of candidates: 3

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

Recourse to staged procedure to gradually reduce the number of solutions to be discussed or tenders to be negotiated no

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

CAC 2016-15

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

9.1.2017 - 12:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted
French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

Le dossier d'appel à candidature est accessible sur le site www.achatpublic.com

Chaque lot du marché sera attribué à un commissaire aux comptes titulaire et à un commissaire aux comptes suppléant en vue d'exercer la mission légale de commissariat aux comptes pour les exercices 2017 à 2022.

Chaque commissaire aux comptes titulaire devra donc désigner un suppléant comme le prévoit l'article L. 823-1 du code de commerce.

Le suppléant ne peut prétendre à aucune rémunération dans le cadre de sa mission de suppléant. En cas de remplacement du titulaire dans les conditions définies par l'article L. 823-1 précité, le suppléant devra accepter les clauses du marché sans réserve.

Il est précisé qu'un seul candidat ne pourra se voir attribuer les 2 lots. Les titulaires du présent marché devront être indépendants l'un par rapport à l'autre.

Le titulaire d'un lot sera responsable de l'intégralité de la prestation dudit lot.

Les commissaires aux comptes sont nommés pour six exercices comme le prévoit l'article L. 823-3 du code de commerce.

Le délai d'exécution du marché débutera à compter de la notification du marché et il prendra fin après la délibération du conseil d'administration qui statue sur les comptes du sixième exercice (exercice 2022).

Sur la base du 4° du II de l'article 25 du décret n° 2016-360 du 25.3.2016 relatif aux marchés publics, l'ERAFP a décidé de recourir pour la présente consultation, à la procédure concurrentielle avec négociation.

En effet, l'article R. 823-15 du code de commerce dispose que: «Le montant de la vacation horaire est fixé d'un commun accord entre le ou les commissaires aux comptes et la personne ou l'entité contrôlée, préalablement à l'exercice de la mission». Cette disposition réglementaire, propre à cette profession, pourrait amener l'ERAFP, après réception des offres, à conduire une négociation sur le prix du marché, principalement.

La procédure concurrentielle avec négociation est en l'espèce passée en application, en particulier, des articles 25 –II, 33, 47, 71, 72 et 73 du décret n° 2016-360 du 25.3.2016 relatif aux marchés publics.

Les variantes et les options sont interdites.

Il est précisé que l'ERAFP se réserve le droit d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales et donc sans négociation ainsi qu'il est prévu à l'article 73 du décret n° 2016-

360 du 25.3.2016 relatif aux marchés publics.

Quel que soit le mode de transmission choisi par le candidat (voie dématérialisée ou non dématérialisée), les candidatures devront impérativement être réceptionnées par l'ERAFP au plus tard, le 9.1.2017 à 12:00 (heure de Paris). En conséquence, quel que soit le mode de transmission choisi par le candidat, toutes les candidatures reçues après le 9.1.2017 à 12:00 (heure de Paris) seront automatiquement rejetées sans avoir été ouvertes ni a fortiori examinées et retournées au candidat dès la fin de la sélection des candidatures.

Il sera répondu aux questions des candidats selon les modalités suivantes:

- I. Les questions doivent être posées uniquement par voie électronique sur le portail www.achatpublic.com;
- II. Elles doivent être rédigées en français. Il ne sera répondu à aucune question posée dans une autre langue;
- III. Les questions doivent impérativement parvenir au plus tard le 19.12.2016 à 12:00 (heure de Paris). Il ne sera pas répondu aux questions qui parviendraient à l'ERAFP au-delà de cette limite.

Les candidats:

- en situation d'interdiction de soumissionner aux procédures de marchés publics au sens de l'article 45 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23.7.2015,
- qui ne satisfont pas aux conditions de participation (dépôt d'une candidature hors délais par exemple),
- qui n'auront pas produit les pièces mentionnées à l'article 4.2 du règlement de la consultation candidatures, le cas échéant, après demande de régularisation de leur dossier de candidature par l'ERAFP ou encore,

— qui ne satisfont pas aux niveaux minimaux de capacités ci-dessous, verront leur candidature déclarée comme étant irrecevable et seront éliminés,

Niveau minimal de capacités économiques et financières: les candidats devront avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen minimum de 50 000 000 EUR au cours des 3 dernières années.

Niveaux minimaux de capacités professionnelles et techniques:

- inscription du candidat (personne morale ou physique) sur la liste des commissaires aux comptes,
- le candidat doit détenir ou avoir détenu au cours des 3 dernières années au moins un mandat auprès d'une caisse de retraite ou d'une compagnie d'assurances réalisant un chiffre d'affaires de plus d'un milliard d'euros,
- seront admis à présenter une offre les candidats présentant les meilleures garanties techniques, professionnelles économiques et financières sur la base des critères ci-dessus indiqués. Il est prévu de retenir 3 candidats par lot pour le second tour de la procédure,
- si le nombre de candidats satisfaisant aux critères énoncés était inférieur à 3, par lot, la procédure serait alors poursuivie avec les seuls candidats disposant des capacités requises,
- dans le cas où une situation d'ex æquo serait constatée pour le dernier candidat le mieux classé par lot, tous les candidats se trouvant à ce rang dans la situation d'ex æquo seraient admis,
- l'ERAFP informera chaque candidat non retenu du rejet de sa candidature et des motifs de ce rejet,
- les modalités de la seconde phase de la procédure seront portées à la connaissance des candidats sélectionnés.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Paris
Postal address: 7 rue de Jouy
Town: Paris
Postal code: 75004
Country: France
E-mail: greffe.ta-paris@juradm.fr
Telephone: +33 144594400

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Tribunal administratif de Paris
Postal address: 7 rue de Jouy
Town: Paris
Postal code: 75004
Country: France
E-mail: greffe.ta-paris@juradm.fr
Telephone: +33 144594400

VI.5. Date of dispatch of this notice

30.11.2016